



Bulletin d'information

LA SAISON 2018 DE MOTONEIGE TERMINERA DANS LE PARC NATIONAL DU GROS-MORNE POUR LES TITULAIRES DE PERMIS DE MOTONEIGE PUBLICS ET COMMERCIAUX

ROCKY HARBOUR, (T.-N.-L.) 24 avril 2018 – Le 30 avril 2018 marquera la fin de la saison de motoneige dans le parc national du Gros-Morne pour les titulaires de permis de motoneige publics / commerciaux en conformité avec les conditions prévues dans le permis exigé pour accéder au parc national en motoneige.

Même si parfois les conditions de neige demeurent propices aux conducteurs de motoneige dans les corridors vers la fin du printemps, particulièrement en altitude, les dates fixées dans notre permis permettent aux écosystèmes protégés du parc national de s'adapter aux saisons changeantes.

Nous remercions les motoneigistes à l'avance de suivre les consignes de sécurité, de respecter les corridors désignés et de collaborer avec notre personnel pour protéger et préserver notre environnement. En suivant les conditions des permis de motoneige, les conducteurs font en sorte que les écosystèmes importants du parc national du Gros-Morne soient protégés à l'avenir.

-30-

Renseignements :

Greg Knott
Agent, relations publiques et communications
Unité de gestion de l'Ouest de Terre-Neuve-et-Labrador
Parcs Canada
709-458-3273
gregory.knott@pc.gc.ca
[@ParcsCanadaTNL](#)
www.facebook.com/Parc-national-du-Gros-Morne